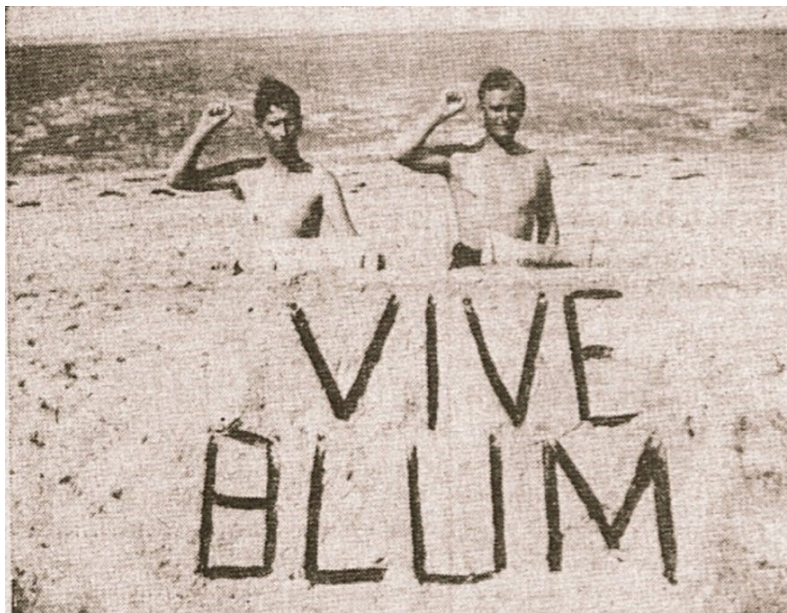


Fichier 1

par

CRHA, 6 juillet 2026

https://centrehenriaigueperse.com/2026/07/06/il-y-a-90-ans-l'experience-des-conges-payes-pour-l'ensemble-du-pays/?jetpack_skip_subscription_popup



Le 20 juin 1936 est votée la loi sur les congés payés. Bien que ne faisant pas partie du programme du Front populaire,

cette mesure est soutenue dans les grands mouvements de grève des mois de mai et juin. L'extension d'un temps de repos à l'ensemble des professions fait son chemin et l'été 1936 est le premier temps de vacances pour de nombreux Français et Françaises.

La généalogie de la naissance de l'idée de congés payés généralisés est liée à la question du temps de travail. À gauche, plusieurs penseurs ont commencé à y réfléchir sérieusement à la fin du XIXe siècle. Les loisirs et les vacances y ont une place importante et c'est l'ouvrage de Paul Lafargue *Le Droit à la paresse* paru en 1880 qui est le plus marquant à ce sujet. Il a d'ailleurs connu une nouvelle célébrité depuis quelques temps au sein de la gauche française, ce qui prouve que cet essai mérite encore aujourd'hui d'être lu et relu[1]. Lafargue parle de trois heures de travail par jour dans son livre et il met en valeur la baisse du temps de travail pour obtenir de meilleures conditions de vie pour les ouvriers et les ouvrières. Mais la « paresse » selon Lafargue est un programme assez éclectique : activités artistiques, activités physiques, et activités procurant les plaisirs du quotidien. D'autres socialistes évoquent aussi cette période de loisirs, en particulier Jaurès qui parle du besoin d'une « vie toujours plus large ».

C'est surtout au moment de l'embellie du Front populaire que le sujet devient central : la semaine de 40 heures est adoptée dans un contexte de crise économique et de fortes attentes sociales.

L'avancée des congés payés

Une première initiative pour l'extension des congés payés est proposée en 1925 du temps du Cartel des gauches, mais cela échoue, essentiellement en raison du patronat qui n'accepte pas un tel dispositif. Cela fait progresser la réflexion au sein de la gauche, essentiellement du côté socialiste, car à ce moment, ce n'est pas encore une thématique de la gauche communiste. Léon Blum intervient plus particulièrement à ce sujet, et il conceptualise l'idée que cela ne doit pas être seulement un temps de pause, mais « la partie la plus importante de la vie ».

La seconde tentative est la bonne avec les deux semaines de congés payés du Front populaire de 1936, où on doit rappeler le rôle essentiel de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs. L'enjeu de la démocratisation est ici essentiel.

Il peut être ici nécessaire de rappeler qu'en 1936, la loi sur les congés payés est votée par 563 pour et 1 voix contre, et au Sénat, seulement 2 voix contre. Cela fait désormais partie intégrante des droits et de la dignité de l'ensemble de la population.

L'organisation des premières vacances

La loi du 20 juin nécessite un décret d'application à partir du 1^{er} août 1936. C'est donc au cœur de l'été que de nombreuses familles peuvent partir en vacances. Les scolaires avaient déjà des vacances, comme les fonctionnaires et d'autres catégories professionnelles, mais cette nouvelle loi a permis

la généralisation de 15 jours de repos. Un billet populaire est créé avec 40 % de réduction, ce qui permet des déplacements moins onéreux. Léo Lagrange met en place un service d'information pour les vacances : des brochures avec toutes les indications sont diffusées au plus grand nombre et les vacances à la mer sont privilégiées. Les auberges de jeunesse pour les 15-30 ans se développent tout comme les colonies de vacances, en particulier grâce à l'action du SNI, le syndicat national des instituteurs et institutrices. Ainsi, Georges Lapierre est des pionniers les plus importants de l'organisation du temps libre pour la jeunesse et son action est novatrice dans ce domaine[2]. Dès cet été 1936, le nouveau chef du gouvernement reçoit des centaines de courrier de nouveaux vacanciers disant « Merci monsieur Blum ! »

Pour aller plus loin

Benoît Kermoal, Jérémie Peltier, *Vers la Vie pleine. Réenchanter les vacances au XXIème siècle*, Fondation Jean Jaurès, 2023, en ligne <https://www.jean-jaures.org/publication/vers-la-vie-pleine-reenchanter-les-vacances-au-xxie-siecle/>

Le site de Jeunesse en plein air <https://jpa.asso.fr/>

L'illustration provient du *Populaire* du 26 août 1937.

[1] Paul Lafargue, *Le Droit à la paresse*, Présentation de Maurice Dommanget et préface de Gilles Candar, Paris, La Découverte, 2009

[2] Bientôt un article sur notre site évoquera cette action novatrice dans le domaine des loisirs des plus jeunes à travers l'action de Georges Lapierre.